



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### SECTION 1: Identification du mélange et de la société

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : **Gel hydroalcoolique**

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées : Nettoyage des mains

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

**HCJ Group / KLINIR**  
**4 Z.A Grange Neuve 38790 DIEMOZ**  
**Tél : 04 37 65 21 72 Fax : 04 37 65 15 68**  
**Email : service.commerical@mesure2000.com**



#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

France : + 33 (0)1 45 42 59 59

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

	Classification	Mentions de danger (H)	
	Flam. Liq. 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	Eye Irrit. 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement  
Identificateurs du produit  
Mentions de danger

Danger  
-  
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

-

Mises en garde - Prévention

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux ou du visage.

Mises en garde - Réponse

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Mises en garde - Stockage

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Mises en garde - Élimination

P501 - Éliminer le contenu et son récipient selon la réglementation locale et nationale. ...

#### 2.3. Autres dangers

Pas de données disponibles



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Substance	C (%)	Classification	Limites de concentration spécifiques	Note
ethanol N°CAS : 64-17-5 N°EC : 200-578-6 N°IDX : 603-002-00-5	65% < C < 75%	Flam. Liq. 2 : H225 Eye Irrit. 2 : H319	-	[1]
Propane-1,2,3-triol N° CAS : 56-81-5 N°EC : 200-289-5 N°IDX : Non-applicable	0.5 % < C < 5 %	Non classifié		
Péroxyde d'hydrogène N°CAS : 7722-84-1 N°EC : 231-765-0 N°IDX : 008-003-00-9	0.5 % < C < 4 %		Ox. Liq. 1; H271: C ≥ 70 % Ox. Liq. 2; H272: 50 % ≤ C < 70 % Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 70 % Skin Corr. 1B; H314: 50 % ≤ C < 70 % Skin Irrit. 2; H315: 35% ≤ C < 50 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8 % Eye Irrit. 2; H319: 5 % ≤ C < 8 % STOT SE 3; H335: C ≥ 35	[1]

[1] Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

#### 3.2. Mélanges

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: <http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>.

#### 3.3. Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	:	En cas de doute ou si des symptômes sont observés, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	:	En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
En cas d'ingestion	:	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
--------	---	--

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin	:	Traiter de façon symptomatique.
-----------------------	---	---------------------------------

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels (mousse résistante à l'alcool, poudre chimique sèche).
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas utiliser un jet d'eau bâton qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone.



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique. Procédure standard pour feux d'origine chimique.

### 5.4. Informations complémentaires

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie. Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Eviter de laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Arrêter ou contenir la fuite à la source. Ne pas fumer.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériel absorbant non combustible (par exemple : sable, terre, terre de diatomée ou vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales et nationales.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13. Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

### 6.5. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Eviter tout déversement. Eviter le contact les yeux.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver dans l'emballage d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des matières combustibles.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition / Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Substance	VME, 8 heures (France)		VLE, 15 minutes (France)	
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
ethanol CAS : 64-17-5	1000	1900	5000	9500
Propane-1,2,3-triol CAS : 56-81-5		10		
Péroxyde d'hydrogène CAS : 7722-84-1	1	1.5		

### ethanol CAS :64-17-5

Seuil DNEL Travailleur	Type	Valeur	Remarque
	Effets aigus locaux - inhalation	1900 mg/m <sup>3</sup>	
Effets systémiques à long terme - voie cutanée	343 mg/kg/jour		
Effets systémiques à long terme - inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>		

Seuil DNEL Consommateur	Type	Valeur	Remarque
	Effets aigus locaux - inhalation	950 mg/m <sup>3</sup>	
Effets systémiques à long terme - voie cutanée	206 mg/kg/jour		
Effets systémiques à long terme - voie orale	87 mg/kg/jour		
Effets systémiques à long terme - inhalation	114 mg/m <sup>3</sup>		

PNEC aquatique, eau douce	0.96 mg/l
PNEC aquatique, eau de mer	0.79 mg/l



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

PNEC aquatique, la libération intermittente	2.75 mg/l
PNEC sédiments, eau douce	3.6 mg/kg poids sec
PNEC sédiments, eau de mer	2.9 mg/kg poids sec
PNEC sol	0.63 mg/kg poids sec
PNEC empoisonnement secondaire	0.72 mg/kg aliment
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	580 mg/l

### Propane-1,2,3-triol CAS : 56-81-5

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effets aigus locaux - inhalation		
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée		
	Effets systémiques à long terme - inhalation	56 mg/m <sup>3</sup>	
Seuil DNEL Consommateur	Type		
	Effets aigus locaux - inhalation		
	Effets systémiques à long terme - voie cutanée		
	Effets systémiques à long terme - voie orale	229 mg/kg pc/jour	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	33 mg/m <sup>3</sup>	
PNEC aquatique, eau douce	0.885 mg/l		
PNEC aquatique, eau de mer	0.0885 mg/l		
PNEC aquatique, la libération intermittente	8.85 mg/l		
PNEC sédiments, eau douce	3.3 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments, eau de mer	0.33 mg/kg poids sec		
PNEC sol	0.141 mg/kg poids sec		
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	1000 mg/l		

### Péroxyde d'hydrogène CAS : 7722-84-1

	Type	Valeur	Remarque
Seuil DNEL Travailleur	Effets aigus locaux - inhalation	3 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	1.4 mg/m <sup>3</sup>	
Seuil DNEL Consommateur	Type		
	Effets aigus locaux - inhalation	1.93 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme - inhalation	0.21 mg/m <sup>3</sup>	
PNEC aquatique, eau douce	0.0126 mg/l		
PNEC aquatique, eau de mer	0.0126 mg/l		
PNEC aquatique, la libération intermittente	0.0138 mg/l		
PNEC sédiments, eau douce	0.47 mg/kg poids sec		
PNEC sédiments, eau de mer	0.47 mg/kg poids sec		
PNEC sol	0.0023 mg/kg poids sec		
PNEC usine de traitement des eaux usées (STP)	4.66 mg/l		

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Equipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage : Inutile dans les conditions normales d'utilisation

## 8.3. Informations complémentaires

Ne pas boire, manger, fumer à proximité des produits. Se laver les mains avant et après manipulation.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Gel



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

**Couleur :** Incolore, translucide  
**Odeur :** Caractéristique, alcoolisée  
**Seuil d'odeur :**  
**pH :** Non précisé  
**Point de fusion / congélation :**  
**Point d'ébullition :** 85 °C  
**Point éclair :** 23° C  
**Taux d'évaporation :**  
**Inflammabilité :** .  
**Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité :**  
**Pression de vapeur :**  
**Densité de vapeur :**  
**Densité relative :** 0.84  
**Solubilité dans l'eau :** miscible dans l'eau  
**Coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) :**  
**Température d'auto-inflammabilité:**400°C  
**Température de décomposition :** 300°C  
**Viscosité :**  
**Propriétés explosives :**  
**Propriétés oxydantes :**  
**% Composés organiques volatiles (COV)**  
**Composés organiques volatiles (COV)**

### 9.2. Autres informations de sécurité

Pas de données disponibles

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans les conditions normales de stock et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, oxydants forts

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des gazs nocifs (monoxyde de carbone, dioxyde de carbone) peuvent se produire.

### 10.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 11: Informations toxicologiques

Substance	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
ethanol N°CAS: 64-17-5	10470mg/kg rat	15800 mg/kg rat	> 20 mg/l 4h rat (vapeurs)
Propane-1,2,3-triol CAS : 56-81-5	27200mg/kg rat	56.750 mg/kg cochon d'inde	2.75mg/l rat
Péroxyde d'hydrogène CAS : 7722-84-1	1.193-1.270 mg/kg rat	2 mg/kg lapin	20 mg/l 4h

### 11.1. Toxicité orale aiguë

L'ingestion peut provoquer des maux de ventre ou gastro-intestinaux.



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### 11.2. Toxicité cutanée aiguë

Légèrement irritant.

### 11.3. Toxicité aiguë par inhalation

### 11.4. Corrosion cutanée

Le contact prolongé peut provoquer un dessèchement de la peau.

### 11.5. Lésions oculaires

Irritant pour les yeux.

En cas de contact avec les yeux, peut provoquer rougeurs et douleurs

### 11.6. Sensibilisation de la peau

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme sensibilisant.

### 11.7. STOT RE

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### 11.8. STOT SE

Le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### 11.9. Carcinogénicité

L'ensemble des informations disponibles ne permet pas de suspecter un potentiel cancérigène.

### 11.10. Toxicité pour la reproduction et le développement

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme reprotoxique.

### 11.11. Genotoxicity

Les connaissances toxicologiques actuelles permettent de ne pas classer le produit comme mutagène.

## SECTION 12: Informations écologiques

### Données sur les Substances

Substance	CL50 Poissons	CE50 Daphnia Magna	CE50 Algue
ethanol N°CAS: 64-17-5	15300 mg/l 96h Pimephales promelas 11200 mg/l 24h Salmo gairdneri	> 10000 mg/l 48h	CE50 275mg/l 3j Chlorella vulgaris
Propane-1,2,3-triol N°CAS : 56-81-5	54000 mg/l 96h Salmo gairdneri	> 10000 mg/l 24h	> 10000 mg/l 8j Algues Scenedesmus quadricauda
Péroxyde d'hydrogène CAS : 7722-84-1	16.4 mg/l Pimephales promelas 96h	2.4 mg/l 48h	1.38 mg/l Algues Skeletonema costatum

### 12.1. Toxicité

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit est biodégradable.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Le produit est soluble dans l'eau et peut se disperser dans les réseaux d'eau. Il contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui ont un potentiel de formation photochimique d'ozone.



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### 12.7. Informations écotoxicologiques supplémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Il est recommandé d'éviter ou de réduire autant que possible la production des déchets.

Produit: Éliminer les déchets, résidus conformément aux réglementations locales.





Emballage: Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Éliminer les emballages vides conformément aux réglementations locales.

### 13.2. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

	Transport terrestre (ADR / RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
14.1. Numéro ONU	1170	1170	1170	1170
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Alcool éthylique en solution	Alcool éthylique en solution	Alcool éthylique en solution	Alcool éthylique en solution
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
Classe ou division	3	3	3	3
Étiquette (s) de danger				
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS : F-E, S-E.

Code de consignes d'intervention d'urgence : +3YE.

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) : 33.

Code de restriction en Tunnels : (D/E).

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non réglementé.

### 14.8. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette SDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n ° 1907/2006. Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n ° 1272/2008.

Règlement : Tableaux des maladies professionnelles

Substance	CAS	TMP N°
ethanol	64-17-5	RG: 84

RG 84: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### 15.3. Informations complémentaires

Pas de données disponibles



# GEL HYDROALCOOLIQUE

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément au règlement (CE) n ° 1907/2006 (modifié par le règlement (UE) n ° 2015/830)

Version : 1

Date de version : 18/03/2020

Langue : FR

### SECTION 16: Autres informations

Date de version : 18/03/2020 numéro de version : 1.0

#### 16.1. Indication des changements

#### 16.2. Légende des abréviations et acronymes

ADN/ADNR : Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer. N ° CAS : Numéro du Chemical Abstract Service. CLP: Classification, étiquetage et emballage. IATA : International Air Transport Association. IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses. DPD : Directive Préparation Dangereuses. N° ONU: Numéro des Nations Unies. N° EC : Numéro Commission européenne. VPvB : substances très persistantes et très bioaccumulables.

#### 16.3. Références bibliographiques et sources de données

Cette fiche de données de sécurité a été établie en reprenant les données des fiches de sécurité en provenance de nos fournisseurs en amont.

#### 16.4. Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008.

#### 16.5. Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Flam. Liq. 2	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux.

#### 16.6. Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

#### 16.7. Informations complémentaires

Pas de données disponibles

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité sont basées sur notre connaissance actuelle et sur les réglementations nationales et européennes. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.